

Image not found or type unknown



Demande de salaire impaye

Par **padovanni**, le **25/03/2009** à **17:51**

bonjourrnje suis saisonnier j'ai travaille pour la seconde fois dans une station a valberg chez le meme employeur resultat je n'ai pas pu tenir et en est claqué la porte le 26 fevrier 2009 celle ci ne paye pas et ne déclare pas les employés sauf le stricte minimum légal 202 € par mois hors j'y est travailler comme d'habitude 12 a 15 h jour a temps plein celle ci apres bourage de crane ne paie que 1000 € par mois je ne demande rien juste ces 1000 € du mois de fevrier meme si celui ci finissait le 28 apres des journees continue et j'en passe c'est la moindre des choses j'ai eu en reponse une demande de lettre de démission dois je l'etablir ou ne plus insister et faire mes démarches aux pres des prud'hommernrnje vous en remercie par avance